

Conseil du 9^e arrondissement
Séance du lundi 2 mai 2016

Vœu à la Maire de Paris présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif du 9^e, relatif au soutien du dispositif TAPAJ (travail alternatif payé à la journée) à Paris.

Considérant que selon la dernière étude de l'APUR, Paris dénombre 28 000 personnes sans domicile dont 23% ont entre 18 et 29 ans ;

Considérant que les dispositifs existant à Paris visant la réinsertion des sans domicile tels que « Emmaüs défi », « SOS insertion et alternative », « premières heures », ont pour objectif la réinsertion et la revalorisation de l'individu par l'activité économique ;

Considérant les difficultés d'atteindre via ces dispositifs traditionnels d'insertion les jeunes en situation d'errance et/ou potentiellement consommateurs de substances psychoactives ;

Considérant que la finalité du dispositif TAPAJ, soutenu par la Fédération Addiction et la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, est de créer un premier lien entre les jeunes en difficulté et les institutions appropriées afin de les aider dans leurs démarches en matière de santé, de logement, d'éducation et de santé mentale ;

Considérant qu'en cela le dispositif TAPAJ qui s'appuie sur l'invitation à participer à des chantiers d'une durée de quatre heures, sans objectif de rendement et avec un minimum de contrainte, rémunérés 10 euros de l'heure, s'articule en complément des dispositifs existants et permet d'atteindre un public spécifique et particulièrement vulnérable ;

Considérant les résultats positifs de ce dispositif souple et novateur créé en 2000 à Montréal et transposé en 2013 à Bordeaux puis dans six autres villes en France (Metz, Strasbourg, Toulouse, Marseille, Nice et Pau) et la volonté de plusieurs acteurs sociaux de s'y investir à Paris ;

Pour ces motifs, Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e, émettent le vœu que la Maire de Paris favorise le déploiement du dispositif TAPAJ sur l'ensemble du territoire parisien :

- **en accompagnant les associations désireuses de le mettre en place ;**
- **en faisant de la Ville de Paris un partenaire actif de TAPAJ en fournissant des missions et des chantiers susceptibles d'accueillir les jeunes et leurs accompagnants.**